

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 19h01, sortie à 21h16 et retour à 21h20), Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET (jusqu'à son départ à 19h53), Philippe LATOUR, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Christian PAILLET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Elham AOUN, François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO (avant son arrivée à 19h01), Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, Jean-Pierre LOVET, Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET. Bernard EVRARD est remplacé par Christian PAILLET. Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Besma CARON, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Chantal HUGUET donne pouvoir à Roger MARCEL (à son départ à 19h53), Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Ludovic LEPRETRE donne pouvoir à Philippe LATOUR, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Estela GARCIA, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Géraldine STIVAL donne pouvoir à José RODRIGUES.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Gilles BOURDIER.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 mai 2023.

Arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 19h01, le quorum est modifié.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Direction générale

1.1 (2023-123) Avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain Pont de Beauvoisin valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Président

Il s'agit d'adopter l'avenant transformant la convention cadre Petites Villes de Demain Pont de Beauvoisin Isère et Savoie en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

1.2 (2023-124) Convention-chapeau Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Président

Il s'agit d'adopter le projet de convention-chapeau Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Environnement, GEMAPI

1.3 (2023-125) Convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38), annexée.

1.4 (2023-126) Convention de gestion et de suivi du sentier des 3 rives et des boisements concernés par les mesures compensatoires du PIDA à Aoste entre la Communauté de communes, la commune d'Aoste et le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention de gestion et de suivi des sentiers des 3 rives et des boisements concernés par les mesures compensatoires du PIDA à Aoste entre la Communauté de communes, la commune d'Aoste et le Syndicat du Haut-Rhône.

1.5 (2023-127) Modification du périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Pont du Gua à St André le Gaz (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit de demander au Conseil Départemental de l'Isère l'autorisation de modifier le périmètre de l'Espace Naturel Sensible du Pont du Gua sur la commune de Saint André le Gaz.

Eau et assainissement

1.6 (2023-128) Convention relative à la vente d'eau en gros par le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) pour l'alimentation de la ZAC de Chatanay à La Tour du Pin et l'impasse Bellerive à Saint Clair de la Tour (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver les deux conventions d'achat d'eau au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC), pour l'alimentation de la ZAC de Chatanay à La Tour du Pin et le secteur impasse Bellerive à Saint Clair de la Tour.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2023-129) Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président - Modification n°1

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de modifier la délégation au Président, et pour la durée de son mandat, de l'ensemble des compétences énumérées dans la délibération.

2.2 (2023-130) Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires – Modification n°1

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder au remplacement du délégué titulaire afin de représenter la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires, les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Philippe GUERIN

2.3 (2023-131) Convention d'adhésion au dispositif « Référent déontologue élu » avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver le projet de convention proposé par le Centre de Gestion de l'Isère, aux fins de désignation d'un référent déontologue élu, dans le cadre législatif et réglementaire rappelé.

Ressources Humaines

2.4 (2023-132) Créations de postes – juillet 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création des postes suivants :

- 1 poste permanent d'Adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions d'agent d'accueil France Services et pourvoir ainsi au remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite,
- 1 poste permanent d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (50 %) pour assurer les fonctions de musicien intervenant dans les écoles,
- 1 poste permanent de Technicien territorial à temps complet pour assurer les fonctions de technicien Informatique,
- 1 poste permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les fonctions de cuisinier,
- 1 poste permanent d'Attaché principal à temps complet pour assurer les fonctions de Directrice des ressources humaines,
- 1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet pour assurer les fonctions de Chargée d'accueil en médiathèque,
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30 par semaine),
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (11h30 par semaine),
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (10h30 par semaine),
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (24h30 par semaine),
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'éducateur territorial APS principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (30h par semaine),
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps non complet (28h par semaine),
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Départ de Chantal HUGUET à 19h53, le quorum est modifié. Elle donne pouvoir à Roger MARCEL.

2.5 (2023-133) Approbation de la convention de mise à disposition d'un ingénieur en prévention des risques professionnels par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention pour la mission d'inspection avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).

Stratégie financière

2.6 (2023-134) Décision modificative n°01/2023 concernant le Budget Général et le Budget annexe de l'Eau

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter la Décision Modificative n°01/2023 du Budget Général et du Budget annexe de l'Eau.

Stratégie patrimoniale

2.7 (2023-135) Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation énergétique du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement sur la commune de Torchefelon

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Bernard BADIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'autoriser le dépôt du dossier de subvention auprès de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin, au titre du Fonds vert, pour le projet de réhabilitation du bâtiment accueillant le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement sur la commune de Torchefelon.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2023-136) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : MS8 COMPLEXE

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à la société MS8 COMPLEXE, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2023-137) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : DOLO PIZZA

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à la société Madame Monique GUYARD - DOLO PIZZA, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.3 (2023-138) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : CHEZ PIERO'

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à la société EURL CHEZ PIERO', dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.4 (2023-139) Convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la signature de la convention avec l'association M TON MARCHÉ et son financement à hauteur de 1 596,58 € pour l'année 2023.

3.5 (2023-140) Convention de partenariat 2023-2026 entre l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2026 pour un montant de 700 euros par dossier financé par l'Adie avec un plafond annuel de 14 000 € maximum soit 20 dossiers maximum.

3.6 (2023-141) Convention d'objectifs 2021-2026 avec la ville de La Tour du Pin pour le poste de Manager de centre-ville (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention d'objectifs 2021-2026 avec la ville de La Tour du Pin et le financement du poste de Manager de centre-ville à hauteur maximale de 14 000 € par an.

3.7 (2023-142) Cession du Bâtiment Entreprendre 1 sur la commune de Rochetoirin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'accepter la cession du Bâtiment Entreprendre 1, pour un montant de 820 000,00 € H.T. à la Société PLAYGONES représentée par Messieurs BEROUUD et LOVERA, co-gérants, ou toute personne physique ou morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci.

Politique agricole

3.8 (2023-143) Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 1000 € au profit de l'Association Ecout'Agri38 pour l'année 2023.

3.9 (2023-144) Bilan 2022 et adoption du programme d'actions 2023 dans le cadre de la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et TerraVal'D (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Philippe GUERIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le bilan 2022 et le plan d'actions 2023 dans le cadre de la convention cadre de partenariat entre la Communauté de communes, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et TerraVal'D concernant l'animation territoriale agricole des Vals du Dauphiné.

Urbanisme

3.10 (2023-145) Approbation de la modification n°1 du PLUi Ouest de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.11 (2023-146) Renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère dans le cadre des permanences de l'architecte conseil sur le territoire des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère dans le cadre des permanences de l'architecte conseil sur le territoire des Vals du Dauphiné.

3.12 (2023-147) Convention opérationnelle sur « l'îlot de la superette » entre l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Victor de Cessieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention opérationnelle portant sur « l'îlot de la Superette » à Saint Victor de Cessieu entre l'EPORA, la commune de Saint Victor de Cessieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.13 (2023-148) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Saint Victor de Cessieu

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la convention opérationnelle sis sur la commune de Saint Victor de Cessieu à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- Périmètre : périmètre de la convention opérationnelle annexé à la présente délibération.

3.14 (2023-149) Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, la commune des Abrets en Dauphiné et la société « VYVRIMMO » (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le contenu et le périmètre de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune des Abrets en Dauphiné, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la société « VYVRIMMO », tels qu'annexés à la délibération.

Emploi et insertion professionnelle

3.15 (2023-150) Attribution d'une subvention pour l'organisation du forum des métiers et de l'orientation 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la MFR Le Village à Saint André le Gaz pour l'organisation du forum des métiers et de l'orientation 2023.

Habitat

3.16 (2023-151) SOLIHA Bâtitteur de Logement d'Insertion Rhône-Alpes : subvention pour la création de 5 logements à loyer plafonné dans l'Ancien Hospice à Saint Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Cédric MILANI ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant total de 50 000 € à l'opérateur de maîtrise d'ouvrage d'insertion SOLIHA BLI Rhône Alpes pour la création de cinq logements à loyer plafonné dans l'ancien Hospice de Saint Albin de Vaulserre. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Tourisme, PDIPR

3.17 (2023-152) Convention de partenariat 2023 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat 2023 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette.

Sortie de Benjamin GASTALDELLO à 21h16, le quorum est modifié.

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (2023-153) Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, la Caisse d'allocation familiales et l'ensemble de ses partenaires sur la période 2023-2027.

Retour de Benjamin GASTALDELLO à 21h20, le quorum est modifié.

4.2 (2023-154) Subvention 2023-2027 : ajustement du Bonus territoire pour les partenaires associatifs de la petite enfance (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'accepter le principe de verser la différence entre la prestation Cej et le Bonus territoire aux associations, selon les conditions énoncées dans la délibération.

Equipements culturels et sportifs

4.3 (2023-155) Réseau des médiathèques : tarifs d'adhésion et modalités de prêt

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver les nouveaux tarifs d'adhésion et modalités de prêt à partir du 1^{er} octobre 2023.

4.4 (2023-156) Convention de coopération relative au développement de la lecture publique entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver les termes de la convention de coopération relative au développement de la lecture publique entre la Communauté de communes et le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard.

4.5 (2023-157) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Pont de Beauvoisin Savoie relative au développement de la Médiathèque Tête de Réseau de Pont de Beauvoisin Isère (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes et la commune de Pont de Beauvoisin Savoie relative au développement de la Médiathèque Tête de Réseau Pont de Beauvoisin Isère.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h35.

Publication le 12 juillet 2023